

Un timbre pour Malestroit Samedi et dimanche animations et spectacles

(Lire page 9)

Ateliers d'usinage de Malestroit Un prix régional « Initiative et qualité »

Fin 1988, le ministère de l'Industrie et de l'Aménagement du territoire a organisé un concours « Initiative et qualité ». Sur le plan régional, trois entreprises ont été distinguées parmi lesquelles les ateliers d'usinage de Malestroit.

M. Maurice Méiois, le chef d'entreprise, sera mercredi à Rennes lors de la remise des prix aux lauréats. Les AUM ont été récompensés pour des gains de productivité rendus possibles grâce à des actions qualité.

Sérent

Série de vols

Lundi matin, en prenant son service, Mme Caudal, responsable de la cantine municipale, constatait que la réserve de denrées, près de la cuisine, avait été visitée. La porte d'accès pour les livraisons qui donne sur l'extérieur avait été forcée. Un congélateur et un réfrigérateur remplis de denrées pour assurer les besoins de la cantine jusqu'à la fin de l'année scolaire, ont été vidés de leur contenu.

La veille, ce sont plusieurs caisses de boissons qui ont été dérobées dans une annexe du stade

municipal. Elles avaient été stockées dans l'attente de la fête des sports du lendemain.

Enfin, c'est un vol d'essence qui a été commis, lundi matin, dans les véhicules de M. Nizan, dont l'entreprise de peinture est installée sur la zone artisanale de la Madeleine. La clôture a été détériorée.

Mauron

ÉCOLE MATERNELLE PUBLIQUE. — En vue de l'organisation de la prochaine rentrée scolaire, il est conseillé à tous les parents qui désirent inscrire leur enfant de le faire avant la fin juin.

Saint-Marcel

Parachutistes de la France libre

Le secrétaire d'État aux anciens combattants inaugure une salle à leur mémoire

(Lire page 9)



Conseil municipal Les subventions

Exonération de la taxe professionnelle. — Le conseil municipal a décidé d'exonérer de la taxe professionnelle, pendant cinq ans, les entreprises qui s'implantent sur la zone de la Paviotie dans la mesure où elles rempliront les conditions prévues par la loi.

Piscine de Malestroit. — Le maire explique que les tarifs d'entrée à la piscine ne sont pas les mêmes pour les enfants de la commune et ceux de Malestroit. Aussi, il est décidé que la différence des tarifs (2 F) sera prise en charge par la commune pour les enfants fréquentant l'école primaire de St-Marcel. Il est demandé à la Commission des affaires scolaires d'étudier le cas des enfants fréquentant les écoles et collèges de Malestroit.

Voirie. — Le conseil décide d'effectuer les travaux concernant le chemin de La Née, celui de la Georgelaie et du Carouge, ainsi que le busage de la traversée de la route du Brouais.

Subventions pour 1989. — Association Sportive des Maquisards, 7 200 F ; club des supporters des Maquisards, 500 F ; section des AFN, 500 F ; société de chasse, 500 F ; OGEC, 3 000 F ; Croix Rouge de Malestroit, 200 F ; mutilés du travail, 150 F ; société cycliste Malestroit, 200 F ; syndicat d'initiative de Malestroit, 300 F ; groupe Gallo Breton, 150 F ; groupe vulgarisation Malestroit, 200 F ; association Aide Familiale de Malestroit, 300 F ; OGEC Ste-Jeanne-d'Arc de Malestroit, 2 600 F ; comité des fêtes, 500 F ; LEP Rural de Malestroit, 100 F ; Papillons Blancs à Lorient, 150 F ; concours de la Résistance, 200 F ; banque alimentaire, 366 F.

Versement de cotisations : association des Maires, 475,80 F ; bibliobus, 256,20 F.